

# LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La collecte des déchets alimentaires s'étend à toute l'Agglo

Conformément aux exigences nationales, Roannais Agglomération a mis en place en 2024, sur tout son territoire, une nouvelle collecte : celle des déchets alimentaires. Vous résidez en habitat collectif ou en centre-bourg ? Il y a forcément un abri-bac près de chez vous.

Après un premier déploiement en zone urbaine au printemps 2024, 68 nouveaux abris-bacs ont été installés entre octobre et décembre par Roannais Agglomération dans les 34 communes situées en secteur rural et péri-urbain. Les habitants des centres-bourgs n'ayant pas la possibilité de composter peuvent désormais, eux aussi, y déposer leurs déchets alimentaires. En parallèle, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des 4000 foyers concernés qui se sont vu remettre un bio-seau de 10 litres et 100 sacs en papier kraft.

Sac, bio-seau, abri-bac... Mode d'emploi

Placez le sac kraft dans votre bio-seau. Jetez-y vos déchets alimentaires selon les consignes. Déposez le sac kraft rempli et fermé dans un abri-bac près de chez vous.

Quels déchets alimentaires jeter ?

Pain et céréales, épluchures, restes de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, fromage, viande, os, poisson, arêtes, crustacés, coquillages, restes de repas.

Quels sont les déchets interdits ?

Déchets non organiques (plastique, verre, métal), capsules de café, couches, huiles, déchets verts, mégots de cigarette, cendres, litière, déjections animales.

Que deviennent nos déchets alimentaires ?

Une fois collectés, ils seront acheminés vers une plateforme de compostage collectif ou serviront à produire du biogaz via un méthaniseur.

Pas encore de bio-seau ?

Si vous n'étiez pas à votre domicile lors de la distribution des bio-seaux et des sacs kraft, pas de souci ! Vous pouvez vous rapprocher de votre mairie. Certaines disposent encore de kits. Sinon contactez le numéro vert de l'Agglo.

Et pour les autres foyers ?

Si vous habitez une maison individuelle avec jardin, des composteurs fournis par Roannais Agglomération sont à votre disposition gratuitement. Plus de 13 000 ont déjà été distribués.

Pour tout renseignement ou toute demande :

**0800 17 34 50 (numéro vert - appel gratuit)**

